



La Boucle
VIDÉOTRON

DÉPART ET ARRIVÉE
DRUMMONDVILLE



La Boucle passera dans votre secteur le samedi 15 juin!

Pour l'occasion, des milliers de cyclistes parcourront une boucle de 135 km à circuit fermé. Pour favoriser le bon déroulement de l'événement et assurer la sécurité de tous, aucune circulation automobile ne sera autorisée sur la voie publique dans les deux directions lors du passage des cyclistes. Afin de prévoir vos déplacements lors de cette journée, prière de prendre connaissance des heures de fermetures de rues dans votre secteur.

FERMETURES DE RUES

Voir au verso pour les détails de fermetures de rues

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Cyclistes encadrés et parcours sécurisé par



Ligne téléphonique d'information aux citoyens : **1 844-818-GDPL (4375)**

Consultez legdpl.com/la-boucle pour connaître les détails du parcours et les entraves routières complètes.

Joignez-vous à la fête! Comme cycliste, comme bénévole ou en participant à la fête citoyenne pour encourager les Boucleurs, nous vous invitons à être des nôtres! Une bourse de 10 000 \$ sera remise à la municipalité la plus accueillante pour un projet favorisant les saines habitudes de vie!



Le trajet alternatif à privilégier lors de vos longs déplacements est par l'autoroute 20.

			SAMEDI 15 JUIN 2019	
FERMETURES DE RUES	DE	À	FERMETURE	RÉOUVERTURE
Route Principale (route 261)	Municipalité de Saint-Valère	10 ^e avenue	10 h 45	15 h 15
11 ^e avenue	Route Principale (route 261)	2 ^e rue	10 h 45	15 h 15
2 ^e rue	11 ^e avenue	2 ^e rang	10 h 45	15 h 15
10 ^e avenue	Route Principale (route 261)	103 ^e rue	10 h 45	15 h 15
103 ^e rue	10 ^e avenue	9 ^e avenue	10 h 45	15 h 15
9 ^e avenue	9 ^e avenue	Route Principale (route 261)	10 h 45	15 h 15
Route Principale (route 261)	9 ^e avenue	2 ^e rang	10 h 45	15 h 15
2 ^e rang	Route Principale (route 261)	Municipalité de Aston-Jonction	10 h 45	15 h 15

* La sortie 220 de l'autoroute 20 sera fermée à la circulation routière dans les deux directions entre 10 h et 15 h.

Veillez prendre note qu'il sera interdit de se stationner en bordure de rue sur le parcours emprunté par les cyclistes. Les voitures stationnées dans une zone de restriction seront considérées en infraction et seront remorquées à vos frais afin de libérer les voies pour l'événement. En tout temps, la signalisation en place est à respecter.